



# La feuille de chêne



N°73

AVRIL 2020

## « EIKEBLAD »

Les évènements du mois :

### ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

ENSEMBLE POUR L'AVENIR

UNE EQUIPE UNIE A L'ECOUTE DE TOUS



(Source la voix du nord)

54.19% avec 12 sièges

(Source la voix du nord)

45.81% avec 3 sièges

#### Résultat du scrutin

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs	Nuls
973	647	633	5	9
	66.50%	97.84%	0.77%	1.39%

1	<b>Jacques NUNS – ENSEMBLE POUR L'AVENIR</b>	343	54.19%
2	<b>Pascal DEQUIDT – Une Equipe Unie à l'Ecoute de Tous</b>	290	45.81%

#### Elus au Conseil Municipal

- 1-Jacques NUNS
- 2-Emilie JEDAT
- 3-Jean-François NIQUE
- 4-Nathalie SAELENS
- 5-Henri RAMAUT
- 6-Céline DEHONDT-DEWAELE
- 7-Benjamin CROQUEFER
- 8-Audrey DEFRANCO
- 9-Mathieu BEURAERT
- 10-Amandine JOSE
- 11-Patrick LINNE
- 12-Frédérique LESAP
- 13-Pascal DEQUIDT
- 14-Priscille ROUSSELET
- 15-Marc EVERAERE

#### Elu au Conseil Communautaire

- 1-Jacques NUNS



#### Etat civil

Naissance : Héroïse  
LECERF félicitations aux parents

Décès : Gérard Arnouts  
le 13 mars.

Sincères condoléances à la famille.

#### DIVERS

Une réunion de conseil a eu lieu le mercredi 19 février.

#### Annulation cause covid 19

- Le centre de loisirs
  - La rando-nettoyage sur le circuit du KLOCKHUIS.
  - Chasse aux oeufs
- Le repas de la chaîne des chênes est reporté au 25 juillet.





MAIRIE DE EECKE  
57 rue de Godewaersvelde  
59114 EECKE

Téléphone : 03.28.40.15.02  
Télécopie : 03.28.40.26.79

mairie.eecke@wanadoo.fr  
WWW.eecke.fr

Pas d'ouverture au public pendant  
le confinement

A compter du 24 mars il est  
interdit d'accéder  
à la benne à végétaux



il n'y aura pas de permanence  
du Maire



Votre Maire, à votre service

Pour tout déplacement, il faudra au préalable remplir une attestation sur l'honneur qui indiquera, en cas de contrôle, **le motif, la date et l'heure de votre sortie** : «*Il appartiendra à chacun de le remplir pour préciser la nature de son déplacement, sa destination et ses raisons*», a indiqué Christophe Castaner. Ce justificatif est téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez soit l'imprimer, soit le recopier sur papier libre. Seule la version papier de ce justificatif est valable, **la version digitale sur le téléphone portable n'est pas acceptée par les autorités**. Une attestation différente est nécessaire pour chaque sortie prévue (une pour les courses, une pour le sport...). En revanche, les cartes professionnelles, dont celles des médecins et des journalistes, font office d'attestation.

Les sorties pour promener ses enfants ou faire du sport devront se faire seul, «dans un rayon d'1 km autour de chez soi, au maximum pour une heure», sachez également que la zone de loisirs face à la mairie est interdite.

*Aujourd'hui, l'amende pour non-présentation du justificatif s'élève à 135 euros. «Le premier jour, c'était une amende de 38 euros. Aujourd'hui, c'est une amende de 135 euros. Elle peut être majorée à 375 euros. Et, en cas de récidive, elle peut être portée jusqu'à 1500 euros», a détaillé le premier ministre, précisant que «quatre violations dans les trente jours » pourront valoir «3700 euros d'amende et six mois de prison au maximum ».*

## Informations

### CORONAVIRUS

Un numéro national d'information est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : **numéro vert 0 800 130 000**

Vous pouvez également appeler le 15 uniquement en cas de signe d'infection. Retrouvez toutes les informations et les recommandations sur le site internet national, mis à jour en continu :

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture au public pendant le confinement

fermée

**Sortir son animal de compagnie.** Il est autorisé d'aller promener son chien quotidiennement, mais cette balade doit être brève et ne doit pas se faire en groupe. Il est également possible d'amener son animal chez le vétérinaire pour un rendez-vous.

Sortir avec lui sur son balcon ou dans son jardin est aussi autorisé.

### SIROM

**Le confinement continue... la collecte des déchets aussi**  
Dès ce jeudi 26 mars, la collecte des déchets recyclables reprend sur le territoire du SIROM Flandre Nord.

**La poubelle jaune ou les sacs jaunes peuvent être sortis normalement**, ils seront à nouveau collectés, comme les ordures ménagères.

Les jours de collecte restent les mêmes mais il est demandé à tous de **présenter ses déchets dès 5H30 du matin** ou la veille au soir. (horaires adaptés pour la sécurité des agents)  
Les déchets seront provisoirement traités par valorisation énergétique, en attendant la réouverture du centre de tri des déchets recyclables.

Le SIROM Flandre Nord invite tout de même toutes les personnes qui le peuvent à stocker provisoirement leurs déchets recyclables secs en attendant la réouverture du centre de tri, pour qu'ils soient recyclés.

Retrouvez **TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS** mises à jour régulièrement sur : le site internet du SIROM Flandre Nord <http://www.sm-sirom-flandre-nord.fr/> la page Facebook [Prévention et Réduction Déchets SIROM Flandre Nord](#).

